

# **COMMUNE DE SAINT ALPINIEN**

Réunion du conseil municipal du 22 mai 2020

**DATE DE CONVOCATION: Le 14 mai 2020**

**Présents:** MME CHABANT E – MM. RICHIN – VERONNET – MME BILLEGA – M. ALLOCHON – MME CHABANT A – MM.PERREAUT – RONDIER.

**Absente:** MME LHUISSIER.

**Secrétaire:** M. RONDIER Sébastien.

La séance débute à 20 heures sous la Présidence de Madame CHABANT Évelyne, Maire.

**Vu l'état d'urgence sanitaire lié à l'épidémie de COVID-19, cette séance se tient exceptionnellement à huis clos conformément à l'ordonnance n° 2020-562 du 13 mai 2020.**

## **ORDRE DU JOUR:**

### **Désignation d'un secrétaire de séance:**

Le conseil municipal désigne à l'unanimité des voix, Monsieur Sébastien RONDIER, comme secrétaire de séance.

### **Approbation du compte rendu de la séance du 6 mars 2020:**

Madame Nicole BILLEGA donne lecture du procès-verbal de la dernière réunion.  
Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 6 mars 2020.

### **Vote des taux d'imposition 2020:**

Du fait de la réforme de la fiscalité directe locale, dès cette année, le taux de la taxe d'habitation est gelé à hauteur de celui appliqué en 2019.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents décident, cette année encore, de ne pas augmenter les deux autres taux.

Les taux des trois taxes communales restent inchangés, depuis l'année 2011.

soit: **TH: 7,70% - TFPB: 10,58% - TFPNB: 40,63%.**

### **Subventions 2020:**

Après en avoir délibéré, il est décidé à l'unanimité des présents, que les subventions communales sont reconduites pour le même montant que l'année passée, à savoir:

- l'A.C.C.A.: 305,00€
- Les Anciens combattants: 305,00€
- Coopérative scolaire: 450,00€
- Association «Les Fripouilles»: 150,00€

Seule la subvention versée au C.C.A.S. (Centre communal d'action sociale) augmente; le montant attribué est de 3 000,00€ contre 2 500,00€ en 2019.

### **Budget Primitif 2020 – Commune:**

Madame le Maire présente le budget primitif 2020 de la Commune et les travaux qui s'y rapportent.

Celui-ci est voté à l'unanimité .Il s'équilibre en Recettes et en Dépenses de fonctionnement à 212 476,49 € et pour la section d'investissement à 49 430,00 €.

### **Subvention d'équilibre au budget d'Assainissement:**

Madame le Maire explique aux membres du Conseil Municipal les difficultés rencontrées depuis deux ans pour l'équilibre du budget d'assainissement en section de fonctionnement.

Pour l'exercice 2020, elle propose le versement d'une subvention de 950,00€ par le budget communal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité accepte le versement de cette subvention d'équilibre.

### **Budget Primitif 2020– Service Assainissement:**

Madame le Maire présente le budget primitif 2020 du Service Assainissement.

Celui-ci, voté à l'unanimité, s'équilibre en recettes et dépenses de fonctionnement à 342,00 € et en investissement à 17 066,00 €.

### **Demande de subvention DETR 2020 pour remplacement chaudière Mairie:**

Après avoir consulté plusieurs entreprises, Madame le Maire propose de solliciter une subvention au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2020 le remplacement de la chaudière à la Mairie.

Le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

- Montant des travaux HT 5 070.80 €
- DETR 2020 (50%) 2 535.39 €
- Participation de la commune 2 535.39 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le conseil municipal approuve ce projet et autorise Madame le Maire à solliciter cette subvention

### **Contrat débroussaillage 2020:**

Madame le Maire fait part du devis de M. SIMMONETON concernant le débroussaillage pour l'année 2020.Celui-ci est établi au même tarif forfaitaire que l'année 2019 soit: 6 879,60€.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité et autorise Mme le Maire à signer la convention.

### **Questions diverses:**

Madame le Maire informe ses collègues que le contrat de la secrétaire, Gülkiz DEMIR, est renouvelé pour une période de trois ans et que celui de l'employé communal, Eric BERGER pour une période de six mois.

Les conseillers n'ayant plus de questions, la séance est levée à 22 h 15.

\*\*\*\*\*

### **Réunion du Centre communal d'action sociale.**

Le samedi 23 mai 2020 à 10h00, le C.C.A.S s'est réuni et le Budget primitif 2020 a été voté à l'unanimité pour un montant de fonctionnement de 3 285 €.